



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET COORDONATEUR
DU BASSIN ADOUR-GARONNE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 14 avril 2021

Bassin Adour-Garonne : rencontre avec des agriculteurs sur les autorisations de prélèvements d'eau

Le mercredi 14 avril 2021, Étienne Guyot, préfet de la région Occitania, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne et Cécile Bigot-Dekeyser, préfète des Landes, ont rencontré en visio-conférence des représentants de la profession agricole*, pour évoquer le sujet des autorisations de prélèvement d'eau pour l'irrigation de leurs cultures, et l'organisation de la saison estivale, alors que les tensions sur la ressource en eau sont fortes en cette période de l'année.

Cet échange constructif a permis d'aborder les enjeux propres au sous-bassin versant de l'Adour, où une nouvelle autorisation collective de prélèvement doit être accordée, en respectant les volumes prélevables dans le milieu pour atteindre l'équilibre quantitatif de la ressource et prendre en compte tous les usages de l'eau. Le partenariat avec les agriculteurs, sous le pilotage d'Irrigadour qui est l'organisme unique de gestion collective (OUGC) des prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole du territoire, doit permettre de gérer ces prélèvements au mieux pour optimiser la consommation pour les cultures.

Le préfet a tenu à préciser que **« compte tenu des changements climatiques qui touchent particulièrement le bassin Adour-Garonne, et des intempéries subies par la profession avec le gel sévère des dernières semaines, les questions agricoles sont au cœur de mes préoccupations, de même que les questions de bonne gestion de la ressource en eau pour l'atteinte des équilibres.**

Cela nécessite une implication tant des services de l'État que des agriculteurs, organisée collectivement jusque dans les territoires. Je mobiliserai prochainement, en ce sens, l'ensemble des préfets du bassin Adour-Garonne.

*Je souhaite aussi vous informer que le ministère de l'agriculture vient de m'accorder pour l'Occitania, **une enveloppe supplémentaire afin de financer des ouvrages hydrauliques, y compris les concessions d'État, à vocation agricole, à hauteur de 1,7 million d'euros - qui s'ajoute aux 5 millions déjà délégués - , dans le cadre de France Relance** ».*

Le préfet a enfin évoqué la question générale de la gestion quantitative de l'eau sur le bassin Adour-Garonne. Il s'agit véritablement de travailler en prenant en compte, tant les besoins de la profession pour l'usage agricole de l'eau, que le respect du bon état des eaux, avec des paliers progressifs à atteindre d'ici 2027, dans une dynamique positive qui nécessite une implication des organismes uniques de prélèvements et des établissements publics territoriaux de bassin.

* Ce temps d'échange a réuni autour des préfets et de leurs services (DREAL, DRAAF, DDTM, Agence de l'Eau), les chambres d'agriculture de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitania, les Associations d'Irrigants, la FRSEA Occitania, les Jeunes agriculteurs et les FDSEA du Gers, des Landes, des Haute-Pyrénées et des Pyrénées Atlantiques.

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Jennifer RIEU
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

communication@occitania.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitania

www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués